



VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 16 décembre 2024

Faits saillants

- **Conclusion des négociations UE-Suisse**
- **Publication du rapport d'enquête parlementaire sur la chute de Credit Suisse**
- **Sanctions : une motion adoptée par le Parlement vient assouplir une partie des sanctions adoptées dans le cadre du 8^{ème} paquet**

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 19/12	Var. vs 12/12
EUR/CHF	0,9332	+ 0,1 %
USD/CHF	0,8963	+ 1,0 %
SMI	11 415	- 2,6 %
Taux 10a	0,280 %	- 0 pb

Guerre en Ukraine

Sanctions : Après le Conseil des Etats (=Sénat), le Conseil national (=Assemblée nationale) a voté le 18 décembre en faveur d'un assouplissement des sanctions contre la Russie, permettant aux avocats suisses de conseiller à nouveau des entreprises et le gouvernement russes. La motion vise à lever une partie des sanctions adoptées dans le cadre du 8^{ème} paquet de sanctions de l'UE contre la Russie. Le débat s'est focalisé sur une possible violation des droits constitutionnels, malgré les mises en garde du Conseil fédéral et des partis de gauche concernant d'éventuelles répercussions internationales. Contrairement au Conseil des Etats, le Conseil national propose uniquement une modification de l'interdiction de conseil, et non son abrogation totale. La motion retourne à présent au Conseil des Etats pour examen.

Macroéconomie

Négociations UE-Suisse : Les négociations entre la Suisse et l'Union européenne, visant à stabiliser et développer leurs relations, sont officiellement terminées, après 9 mois et 197 séances de discussions. Le paquet d'accords qui en découle doit désormais être signé au printemps prochain. Il établit une base institutionnelle pour moderniser les accords bilatéraux existants, après l'échec de l'accord-cadre en 2021. Il comprend également trois nouveaux accords sectoriels dans les domaines de l'électricité, de la sécurité alimentaire et de la santé. Le Conseil fédéral a réussi à obtenir une clause de sauvegarde pour la libre circulation des personnes et à garantir la protection des salaires, tout en assurant l'accès de la Suisse à de nombreux programmes de l'UE, dont Horizon Europe, dès 2025. En échange de cette coopération plus poussée avec l'UE, la Suisse s'est engagée à un financement supplémentaire de 130 M de CHF des fonds de cohésion de l'UE pendant la période transitoire (2025-2029), avant une augmentation à 350 M CHF de 2030 à 2036. Avec l'achèvement des négociations, la Suisse entame une nouvelle phase politique, qui débutera par une consultation attendue avant

l'été 2025, puis un début d'examen parlementaire qui n'est pas prévu avant la fin de 2025. Un ou plusieurs référendums seront également organisés, probablement à partir de 2027 ou 2028.

Prévisions conjoncturelles : Le Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles a légèrement revu à la baisse ses prévisions de croissance pour 2025, à 1,5 % (croissance corrigée des événements sportifs) contre 1,6 % prévu en septembre. La croissance de la Suisse au 3^{ème} trimestre 2024 a en effet été légèrement plus faible que prévu. Plusieurs segments du secteur tertiaire et la demande intérieure ont soutenu l'activité, tandis que l'industrie manufacturière et les exportations ont accusé un repli. La stagnation des indicateurs de confiance annonce une reprise difficile, en lien avec la conjoncture économique dégradée dans les pays voisins, notamment l'Allemagne. Les risques à la baisse l'emportent actuellement sur le potentiel d'accélération et l'incertitude concernant la politique économique et commerciale internationale est grande.

Budget 2025 : Le Parlement suisse a finalisé le budget 2025 avec des décisions notables, notamment une hausse de 530 M CHF pour l'armée, portant les dépenses totales d'armement à 2,7 Mds CHF. Cette hausse a été compensée par plusieurs coupes budgétaires, dont 110 M CHF dans la coopération internationale, suscitant les critiques de la gauche et des écologistes. Les dépenses de l'armée devraient croître régulièrement pour atteindre 1 % du PIB d'ici 2032. Une hausse de 42 M CHF pour les paiements directs agricoles, et une réduction de 40 M CHF des dépenses de personnel fédéral ont également été votés. Avec un déficit de financement ordinaire prévu à 0,4 Md CHF, les exigences du frein à l'endettement sont respectées.

Secteur financier

Faillite de Credit Suisse : La commission d'enquête parlementaire (CEP) instituée en juin 2023 afin d'enquêter sur la gestion par les autorités dans le contexte de la fusion d'urgence de Credit Suisse a publié son très attendu [rapport](#) de plus de 500 pages. Après 18 mois d'enquête, la CEP pointe 5 éléments essentiels :

- Elle estime que le conseil d'administration et la direction de Credit Suisse sont les « responsables de la perte de confiance dans la banque ».
- Elle émet des critiques sévères à l'encontre de la Finma, l'autorité de régulation des marchés financiers. Plus précisément, elle juge sévèrement les vastes allègements de fonds propres accordés par la Finma en 2017 et déplore également l'inefficacité partielle de l'activité de surveillance de cette dernière, tout en reconnaissant que les instances dirigeantes de Credit Suisse ont été réticentes à l'égard des nombreuses interventions de la Finma. Elle regrette enfin que la Finma n'ait pas retiré à Credit Suisse « l'attestation d'activité irréprochable ».
- Si le rapport n'identifie aucun comportement fautif de la part des autorités, leur reconnaissant le mérite d'avoir évité une crise financière internationale en mars 2023, il critique toutefois ces dernières ainsi que le Parlement qui auraient accordé une « trop grande importance » aux exigences des établissements bancaires d'importance systémique et se seraient montrées hésitantes notamment dans l'introduction d'un mécanisme public de garantie des liquidités.
- Elle critique la législation Too big to fail (TBTF) qui n'a pas été capable de résister à une crise de confiance et s'étonne de l'insuffisante circulation des informations entre les autorités.
- Elle appelle à des améliorations, tant au niveau de l'exécutif que du législatif. Dans son rapport, la CEP adresse notamment vingt recommandations au Conseil fédéral, proposant d'inscrire la réglementation TBTF dans un cadre international (la réglementation actuelle étant jugée trop focalisée sur la seule Suisse), d'adopter des dispositions plus efficaces applicables aux banques d'importance systémique et de clarifier les règles de collaboration entre les autorités responsables de la stabilité financière en Suisse.

Suite à ce rapport, le Conseil fédéral a précisé que les travaux de la CEP confirmaient en grande partie le bien-fondé des mesures prévues dans son rapport sur la stabilité des banques publié le 10 avril dernier, à titre provisoire. Le Conseil fédéral a ainsi déclaré qu'il prendra en compte les conclusions de la CEP pour finaliser son rapport et qu'il examinera les propositions de la CEP avant de procéder le cas échéant aux modifications nécessaires.

Avoirs à vue : La Banque Nationale Suisse (BNS) a annoncé le 16 décembre qu'elle abaissera à compter du 1^{er} février prochain le coefficient du seuil déterminant pour la rémunération à deux paliers des avoirs à vue. Ce coefficient passera ainsi de 22 à 20 fois le minimum de réserves obligatoires. Cette décision fait suite à la dernière baisse du taux directeur de la BNS, de 50 pdb le 12 décembre, à 0,5%, son plus bas niveau depuis novembre 2022. La BNS dispose d'un système de rémunération par paliers dans lequel les dépôts des banques en dessous d'un certain seuil sont rémunérés au taux directeur plein (0,5 %), tandis que les dépôts au-dessus du seuil bénéficient du taux directeur diminué de -50 pb (0 %). Cet ajustement sur la rémunération des avoirs à vue n'a pas d'impact sur l'orientation actuelle de la politique monétaire.

Secteurs non financiers

Sidérurgie : Le Parlement a adopté une loi urgente inédite visant à soutenir, via des rabais sur les taxes d'utilisation du réseau électrique, les entreprises sidérurgiques stratégiques en proie à des difficultés depuis plusieurs mois, se traduisant par des centaines de suppressions de postes (cf. [Veille économique et financière du 15 au 22 novembre 2024](#)). L'exonération partielle, effective entre 2025 et 2028, concerne quatre entreprises (Stahl Gerlafingen, Swiss Steel, Novelis, et Constellium) et est évaluée à 37 M CHF. La réduction des taxes sera progressive (50% la première année, jusqu'à 12,5% la quatrième), et les cantons devront cofinancer au moins la moitié des aides. La mesure, bien que limitée dans le temps et encadrée par des conditions strictes (maintien du site de production en Suisse, absence de distribution de dividendes et de versement de rémunérations variables, etc.), reflète un changement de paradigme dans l'approche suisse envers le soutien industriel, généralement réticente à des interventions directes dans l'économie.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.